

LE CONGRÈS DE LA CGT APPARTIENT AUX ADHÉRENT·E·S !

La campagne médiatique depuis plusieurs semaines se concentre sur la « succession » du secrétaire général. L'avis des adhérents et de leurs syndicats est-il si négligeable ?

Avant de nommer un·e secrétaire général·e, le vote de l'orientation de toute la CGT en congrès n'est-il pas un préalable indispensable? Aux adhérents de se réunir pour définir le mandat des délégués...

L'avenir de la CGT doit être porté par les délégué·e·s. S'approprier le document d'orientation, en débattre, l'amender, connaître les amendements rédigés, voilà ce qui fera un congrès vivant ou un rendez-vous manqué !



C'EST QUOI LE CONGRÈS CONFÉDÉRAL ?

- Le congrès confédéral, instance souveraine de la CGT, se réunit en session ordinaire tous les trois ans.
- Le congrès confédéral est constitué par les représentants mandatés des syndicats ayant rempli leurs obligations envers la CGT.

Qui sont les délégué·e·s ?

- Chaque syndicat représenté au congrès a droit à un nombre de voix calculé sur la base des cotisations réglées à Cogetise au cours des trois exercices précédant le congrès, conformément aux dispositions de l'annexe financière.
- Le nombre de voix est calculé sur la base d'une voix pour dix cotisations mensuelles par an.

COMMENT EST COMPOSÉE LA DIRECTION ?

Le comité confédéral national :

- Il est l'instance souveraine entre deux congrès, et c'est le CCN qui convoque les congrès et en définit l'ordre du jour.
- Il est constitué des secrétaires généraux des fédérations et des unions départementales ou de leurs représentants.
- Ils sont dûment mandatés par ces organisations.
- Le CCN contrôle l'activité de la direction confédérale, assurée par la commission exécutive confédérale et le bureau confédéral.

La commission exécutive confédérale :

- Elle est élue par le congrès.
- Le nombre minimum et maximum de ses membres est déterminé par le CCN avant le congrès.

Le bureau confédéral :

- Les membres du bureau confédéral dont le nombre est fixé par le CCN sont choisis dans la commission exécutive et proposés par elle.
- Ils sont élus par le CCN qui désigne parmi eux un(e) secrétaire général·e et un administrateur.

Nul ne peut être élu membre du bureau confédéral s'il ne peut justifier de trois années de présence ininterrompue dans l'organisation syndicale.

VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA CGT

Les valeurs de la CGT :

- La Confédération générale du travail défend les intérêts de tous les salariés, en tout temps et en tous lieux.
- Elle agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination,

contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions.

- Soumise à la logique du profit, la société actuelle est traversée par la lutte des classes et par de multiples contradictions dont les conséquences conduisent à des inégalités et exclusions majeures, des affrontements d'intérêts, des tensions internationales, des menaces de guerre et des conflits armés.
- Les salariés ont besoin de se rassembler comme tels pour se défendre, conquérir leur émancipation individuelle et collective et participer à la transformation de la société et du monde.
- La démocratie syndicale assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation.

Les syndicats à la CGT :

- Les adhérents de la CGT se regroupent dans des syndicats, organisations de base de la CGT.
- Les syndicats définissent eux-mêmes leur mode de constitution et de fonctionnement notamment par la mise en place de sections syndicales dans les formes les plus adaptées.
- Réunis en congrès confédéral, ils décident des orientations générales de la CGT, et en élisent la direction.

Le fédéralisme :

Les relations entre organisations de la CGT sont fondées sur les principes de la démocratie syndicale et du fédéralisme.

Le fédéralisme est un mode d'organisation dans laquelle chacun des syndicats dispose d'une large autonomie et délègue certains de ses pouvoirs à un organisme central, dit fédéral ou confédéral.

Toutes les organisations qui la composent :

- disposent d'une pleine autonomie d'expression, de décision et d'action, dans le respect des présents statuts ;
- recherchent entre elles, en permanence, la coopération, la complémentarité avec les autres composantes de la CGT, la prise en compte des intérêts.

La direction de la CGT :

La direction de la confédération est exercée démocratiquement par les syndicats confédérés à qui elle appartient au travers :

- du congrès confédéral ;
- du comité confédéral national ;
- de la commission exécutive confédérale ;
- du bureau confédéral.



TOUT DÉLÉGUÉ, TOUTE DÉLÉGUÉE, DOIT ÊTRE PORTÉ PAR UN DÉBAT PRÉPARATOIRE QUI FAIT VIVRE CETTE CGT QUI REPOSE SUR LA DÉLIBÉRATION, LA RÉFLEXION COLLECTIVE, LE PARTAGE DES IDÉES ET LA CONFRONTATION FRATERNELLE DES POINTS DE VUE.

Info'Com-CGT
4 Rue Guyton de Morveau,
75013 Paris
☎ 01 43 31 80 49

info'com
UN SYNDICAT POUR TOUS

🌐 infocomcgt.fr

@ news@infocomcgt.fr

📧 info'com-CGT